Société de l'information pour la croissance et l'emploi, i2010

2005/2167(INI) - 19/05/2006 - Document de suivi

La Commission a présenté son premier rapport annuel d'avancement sur i2010, volet consacré à la société européenne de l'information dans le cadre la stratégie de Lisbonne révisée pour la croissance et l'emploi.

Le rapport note que, malgré l'embellie économique de 2005 et les 2% de croissance de 2006, la croissance annuelle du PIB reste bien en deçà des 2,7% enregistrés aux États-Unis entre 2000 et 2005. La productivité de l'Union reste médiocre, tandis que ses investissements dans le domaine de la recherche et du développement ne représentaient que 1,9% de son PIBen 2004. Néanmoins, le secteur des TIC a continué d'enregistrer une croissance supérieure à la moyenne et constitue toujours le secteur le plus innovant et à la plus forte intensité de recherche de l'UE, puisqu'il a représenté 25% de l'effort de recherche total et 5,6% du PIB entre 2000 et 2003. Les TIC ont également engendré au moins 45% des gains de productivité de l'UE entre 2000 et 2004.

Si rien ne laisse présager une accélération notable des progrès en matière de TIC, des tendances favorables se font jour et la convergence numérique devient peu à peu une réalité. Les investissements dans les réseaux ont repris en 2004 et 2005 et les abonnements à l'internet à haut débit ont augmenté de 60% en 2005 pour atteindre 60 millions de personnes, soit 13% de la population de l'UE. Les opérateurs de télécommunications et les câblo-opérateurs proposent de nouveaux services comme les services VDI ou la télévision par internet, évolution fortement encouragée par le cadre réglementaire de l'UE pour les communications électroniques actualisé en 2002 afin de renforcer la concurrence et l'investissement. Un nouvel élan peut aussi être attendu du récent plan d'action pour l'administration en ligne proposé par la Commission en avril, lequel souligne le rôle essentiel des TIC pour rendre les services publics plus efficaces et plus réactifs.

Dans son rapport, la Commission affirme que, pour tirer pleinement parti des technologies de l' information et des communications (TIC), les États membres de l'UE ont besoin de programmes de mise en œuvre plus ambitieux. Afin de contribuer à relancer la croissance, les États membres doivent intensifier leurs efforts de façon à améliorer l'accès à l'internet à haut débit, faciliter la circulation de contenu numérique à l'échelle de l'UE, libérer des fréquences radioélectriques pour de nouvelles applications, adopter des stratégies de recherche intégrée et d'innovation et moderniser les services publics.

La Commission adresse trois messages en faveur du soutien de i2010 en 2006 – 2007 :

- **l'urgence** : la reconnaissance croissante du rôle des TIC pour la croissance et l'emploi devrait être convertie en actions, au travers d'une approche stratégique qui combinerait les niveaux politiques micro et macro, pour bénéficier des opportunités offertes par la convergence numérique dans les Programmes de Réforme Nationaux ;

- **le Partenariat** : une responsabilité et une action conjointe entre la Commission, les États Membres et les parties concernées dans le cadre de l'Agenda de Lisbonne et de i2010, doivent permettre d'identifier les goulots d'étranglement limitant l'innovation et aussi d'engager des étapes concrètes pour coordonner les politiques à travers l'Europe ;

- **l’Action** : l’Union européenne doit transformer le consensus sur l’importance des TIC en action par la mise en œuvre des règlements et des politiques qui soutiennent la compétitivité, et par la prise en compte du poids économique des administrations publiques de manière à promouvoir l’émergence de services innovants aux bénéfices des citoyens, de la croissance et de l’emploi.

Les prochaines mesures de la Commission au titre de i2010 consisteront en une stratégie pour une société de l’information plus sûre. En 2006 et 2007, elle entend notamment: formuler des propositions pour le réexamen du cadre réglementaire des communications électroniques, notamment une proposition en vue du réexamen de la recommandation sur les marchés pertinents et une proposition de règlement sur l'itinérance internationale; évaluer les progrès réalisés dans la normalisation et l'interopérabilité des services de télévision mobile; présenter une communication sur une stratégie communautaire en matière de sécurité et dans les communications sur la cybercriminalité et sur les spams et logiciels malveillants; réexaminer le cadre réglementaire en matière de protection des consommateurs ; publier une communication sur la recherche et l'innovation dans le domaine des TIC; examiner la normalisation relative aux TIC; examiner les politiques et les tendances dans le domaine du commerce électronique et définir les mesures stratégiques nécessaires ;assurer le suivi des engagements pris au titre de la communication sur l'«eAccessibilité».